



## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL 2026

### I - CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 3 février 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des organismes publics chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

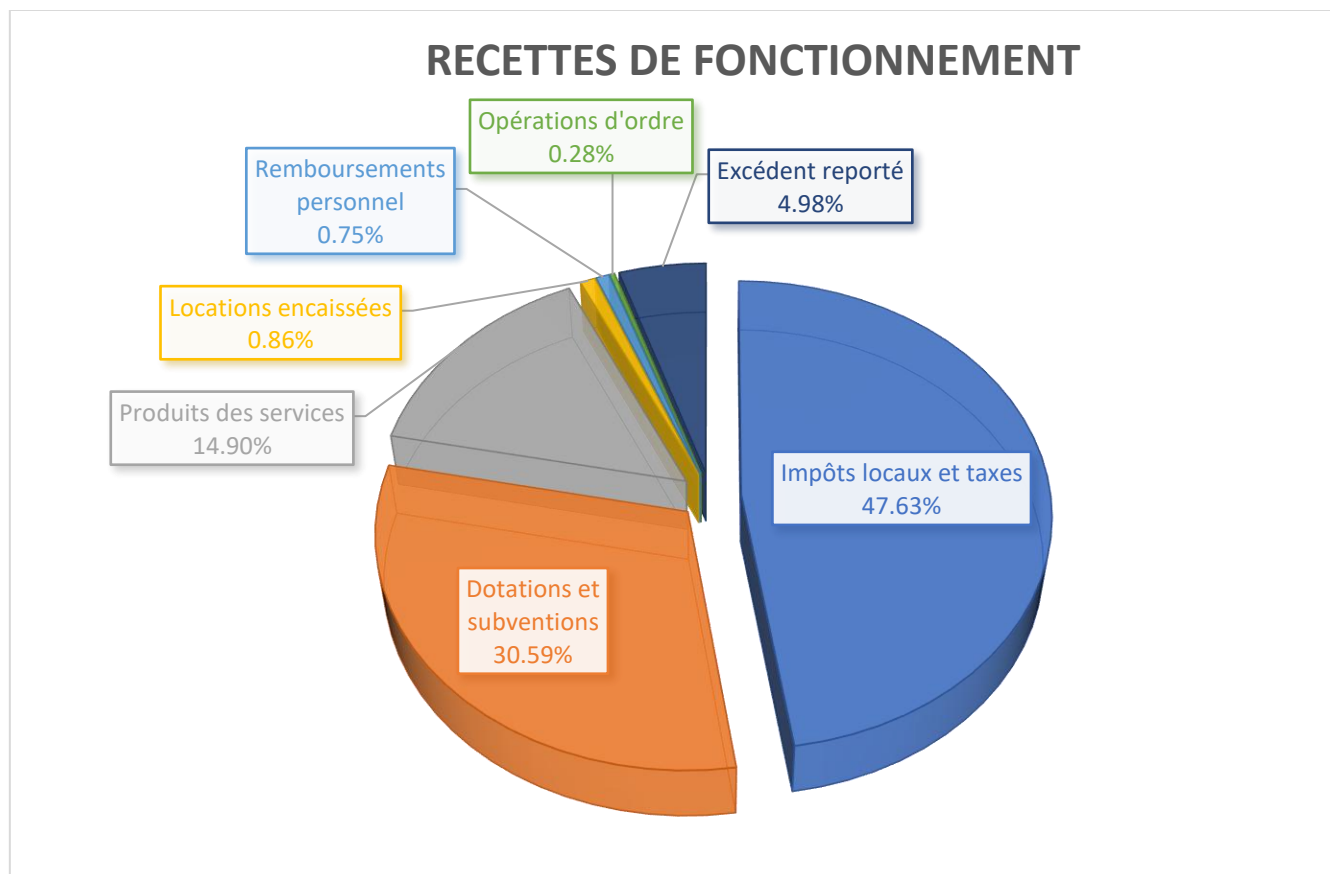
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Sens	Chapitre	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	% BP26 Réal 25	% BP 26 BP 25
R	013 - Atténuations de charges	35 000.00	77 393.68	30 000.00	-61%	-14%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	603 600.00	600 700.75	597 760.00	0%	-1%
	73 - Impôts et taxes	253 200.00	253 210.85	250 500.00	-1%	-1%
	731 - Fiscalité locale	1 645 500.00	1 634 739.50	1 660 600.00	2%	1%
	74 - Dotations et participations	1 316 000.00	1 313 821.43	1 227 380.00	-7%	-7%
	75 - Autres produits de gestion courante	35 040.00	36 744.99	34 600.00	-6%	-1%
	76 - Produits financiers	0.00	4.56		-100%	
	77 - Produits spécifiques	600.00	1 468.36		-100%	-100%
	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00	16.71		-100%	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 000.00	200 000.00	200 000.00	0%	0%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 460.00	25 301.54	11 360.00	-55%	-49%
<b>Total R</b>		<b>4 111 400.00</b>	<b>4 143 402.37</b>	<b>4 012 200.00</b>	<b>-3%</b>	<b>-2%</b>
D	011 - Charges à caractère général	-942 100.00	-865 971.86	-909 100.00	5%	-4%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1 968 000.00	-1 892 768.94	-2 006 000.00	6%	2%
	014 - Atténuations de produits	-6 000.00	-5 444.00	-7 000.00	29%	17%
	65 - Autres charges de gestion courante	-303 700.00	-298 272.72	-374 000.00	25%	23%
	66 - Charges financières	-45 000.00	-43 287.89	-46 000.00	6%	2%
	67 - Charges spécifiques	-2 050.00	0.00	-1 950.00		-5%
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-250.00	-250.00	-150.00	-40%	-40%
	023 - Virement à la section d'investissement	-750 000.00	0.00	-570 000.00		-24%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-94 300.00	-97 793.63	-98 000.00	0%	4%
<b>Total D</b>		<b>-4 111 400.00</b>	<b>-3 203 789.04</b>	<b>-4 012 200.00</b>	<b>25%</b>	<b>-2%</b>
<b>Total général</b>		<b>0.00</b>	<b>939 613.33</b>	<b>0.00</b>	<b>-100%</b>	

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, multi-accueil, accueil de loisirs, périscolaire, locations de salles ou bâtiments...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme communauté de commune Sèvre et Loire, et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **4 012 200 euros**.



**Produits des services et du domaine 2026 : 597 760 €**

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent notamment :

	Montant alloué	% BP 2026 / Réel 2025	% BP2026 /BP2025%
Les participations aux frais de restauration scolaire et pour l'accueil périscolaire	363 000 €	-1.76%	-4.22%
Les participations pour les activités d'Accueil de loisirs et tweens	132 500 €	+6.13%	+9.96%
Les participations pour le Multi-Accueil	77 000 €	-7.86%	-6.10%
Le remboursement de frais et mise à disposition de personnel communal*	15 830 €	+131,98%	+131,09%
Les concessions dans les cimetières	5 030 €	-56.53%	-54.27%
Les redevances d'occupation du Domaine public	4 400 €	+0.36%	+3.53%

\*Réalisation à partir du budget 2026 d'une convention de mise à disposition du personnel entre la commune et le CCAS (+9000 €).

Ils diminuent de 0,97% par rapport au budget 2025.

## Impôts, taxes et fiscalité locale 2026 : 1 911 100 €

Ils englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

### Les contributions directes

Le produit attendu des taxes locales est de **1 526 000 €**.

Cette estimation est fondée sur :

- L'augmentation des bases des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe foncière revalorisées de **+ 0,8%** au niveau national (calcul lié à la variation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2),
- L'augmentation des taux communaux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties comme suit :

Taux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Taxe d'habitation</b> (résidences secondaires depuis 2023)	19,28%	19,28%	19,28%	20,05%	20,83%	21.25%	21.68%
<b>Taxe foncière bâti</b>	20,26%	35,26%*	38,08%	39,60%	41,14%	41.96%	42.80%
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	39,59%	39,59%	42,76%	44,47%	46,20%	47.12%	48.06%

\* Depuis 2021 : Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) opéré vers les communes : Ainsi, pour LE PALLET, le taux de référence 2021 = Taux communal 2020 (20,26%) + taux départemental 2020 (15%) = 35,26%

### Les autres impôts locaux et taxes

Les autres impôts locaux s'élèvent globalement à **385 100 €**, soit équivalent au budget 2025, ainsi par exemple :

	Montant alloué	% BP 2026/ Réal 2025	% BP2026 /BP2025
L'attribution de compensation de la CCSL	193 120 €	0%	0%
La taxe additionnelle aux droits de mutation	78 000 €	-0.75%	-0.64%
Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	55 000 €	-4.69%	-4.68%
La taxe sur les pylônes électriques	55 000 €	0%	0%
Les autres taxes	3 980 €	-38.87%	-37.62%

## Dotations et subventions 2026 : 1 227 380 €

### La Dotation Globale de Fonctionnement

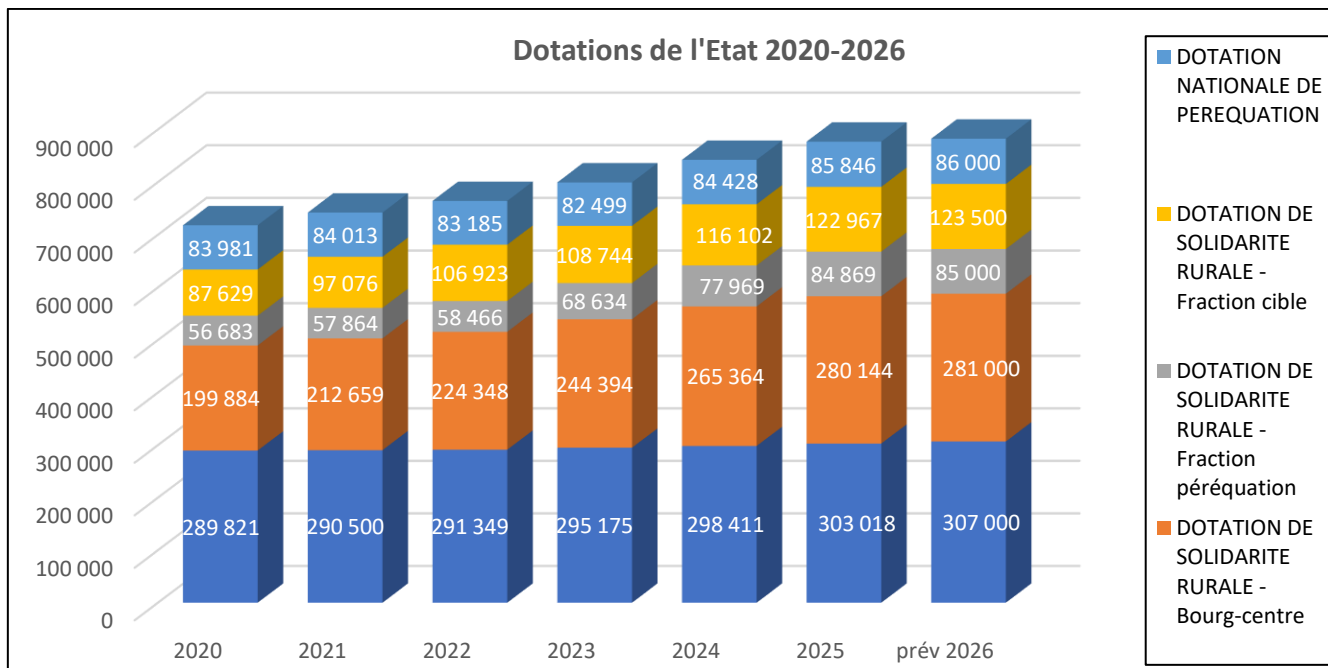
La dotation globale de fonctionnement de **882 500 €** est en **augmentation de 0,64 %** par rapport au budget 2025.

Elle se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire 307 000 €
- Dotation de solidarité rurale (Fraction péréquation, cible et bourg-centre) 489 500 €

La dotation nationale de péréquation représente **86 000 €** en 2025 soit une légère augmentation de 0,18%.

Les Dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :



### Les autres participations ou subventions

Elles s'élèveraient à **344 880 €** et se décomposeraient notamment en :

	Montant alloué	% BP 2026/ Réel 2025	% BP2026 /BP2025%
Les participations de la CAF pour les structures accueil de loisirs, périscolaire et multi-accueil	309 000 €	-17,35%	-17,73%
Les attributions de compensation TH, TF et autres	9 180 €	0%	0%
Les participations de l'Etat en lien avec le scolaire et périscolaire (Tarification sociale restaurant scolaire, service minimum grève école)	26 000 €	-28,48%	-15,58%
Les autres dotations de l'Etat (élections, dotation protection fonctionnelle Elu)	700 €	+112,12%	+133,33%

### Autres produits de gestion courante 2026 : 34 600 €

Ils correspondent aux revenus des bâtiments ou terrains loués (Cuisiniste, salles municipales, antennes relais (Free et Bouygues)

S'y ajoutent depuis le passage à la M57 les remboursements de sinistres par les assurances et remboursements de trop perçus (auparavant en produits exceptionnels).

### Atténuation de charges, remboursements 2026 : 30 000 €

Il s'agit des remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la CPAM (Indemnités journalières sécurité sociale) suite aux arrêts maladie ou congés maternité des agents.

Les remboursements viennent en déduction des charges de personnel car les agents en arrêt ont dû être remplacés.

## Autres recettes 2026 : 211 360 €

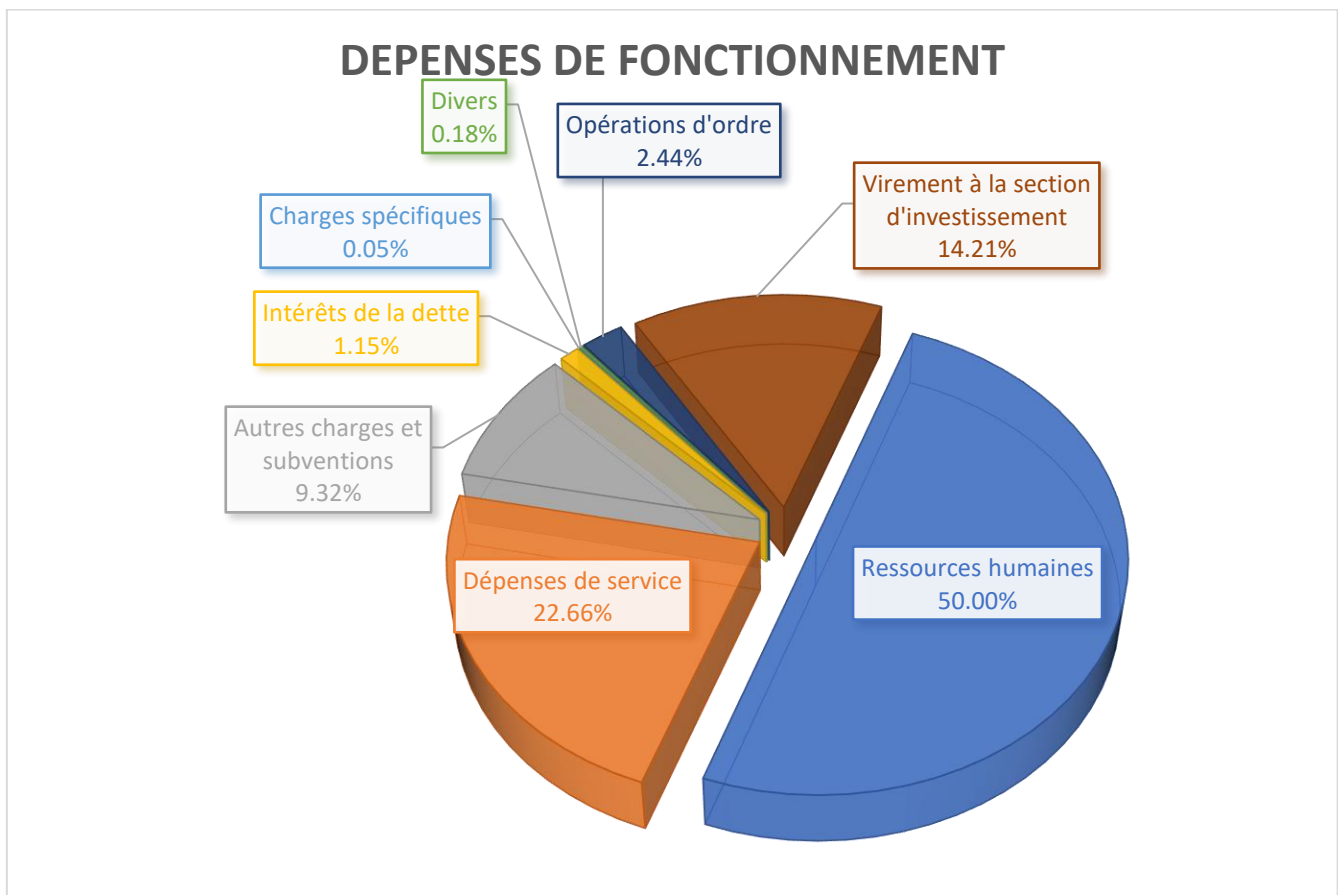
Les autres recettes concernent notamment l'inscription comptable des travaux en régie pour **6 000 €** et les amortissements des subventions d'équipement pour **5 360 €**.

La reprise du résultat de fonctionnement 2025 est constatée pour **200 000 €**.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, repas de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, et les services extrascolaires, fêtes et cérémonies ...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent **4 012 200 euros**.



## Charges de structure 2026 : 2 915 100 €

Elles se répartissent entre frais de personnel et autres charges de structures :

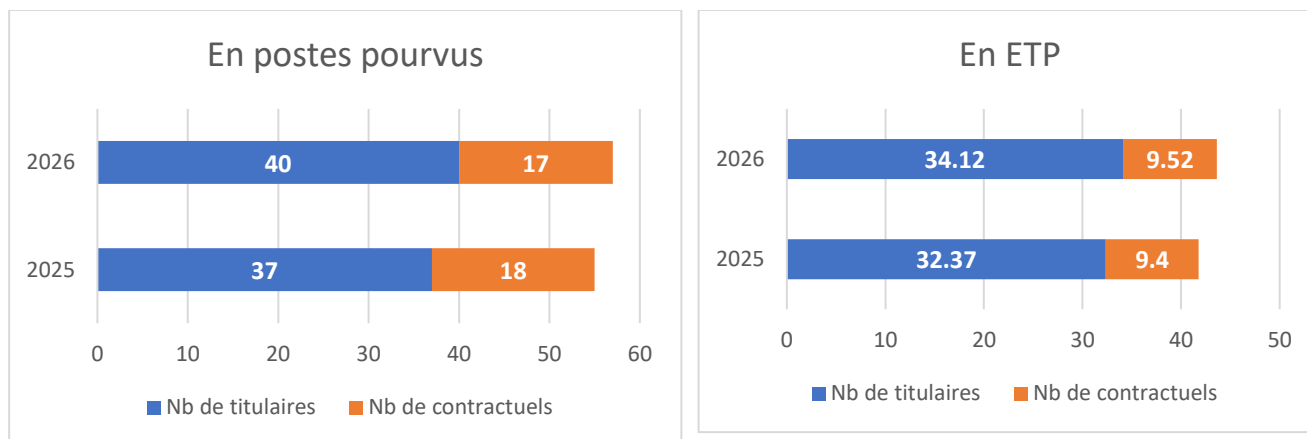
### Les charges de personnel : 2 006 000 €

Les frais de personnel augmenteront de 1,93% par rapport au budget 2025.

### Raisons principales :

- L'impact « glissement, vieillesse, technicité »,
- La Protection sociale complémentaire : la participation employeur obligatoire à partir du 01/01/2026 de 15 € par agent et par mois si l'agent a une mutuelle labellisée.
- La revalorisation de l'IFSE (partie fixe du RIFSEEP) au 01/01/2026 pour les agents
- L'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL de 3 points chaque année pendant 4 ans à compter du 01/01/2025. Fixé à 31,65% avant 2025, le taux de cotisation est passé à 34,65% en 2025 et passera à 37,65% en 2026, 40,65% en 2027 et 43,65% en 2028,

Le nombre d'agents est en légère augmentation entre 2025 et 2026 notamment dû à l'accueil périscolaire situé sur deux lieux durant les travaux.



### Les autres charges de structure : 1 283 100 €

Les autres charges de structures augmentent de 3 % entre le budget 2025 et le budget 2026, Elles concernent :

❖ **909 100 € au chapitre 011** - Charges générales de fonctionnement, se répartissant en :

	Montant alloué	% BP 2026/ Réel 2025	% BP2026 /BP2025%
Achats et variations de stocks (énergie, alimentation, petits équipements, fournitures...)	255 240 €	-8,31%	+0,92%
Services extérieurs (locations diverses, entretien mobiliers & immobiliers, assurances, maintenance...)	500 690 €	+1,44%	+9,86%
Autres services extérieurs (honoraires, publications, frais de téléphone...)	135 860 €	-10,16%	-3,32%
Impôts et taxes (taxes foncières, redevance déchets...)	17 310 €	-8,61%	+3,10%

- ❖ **374 000 € au chapitre 65** - Autres charges générales et subventions accordées, concernant notamment :

	Montant alloué	% BP 2026/ Réel 2025	% BP2026 /BP2025%
Les indemnités des Elus, frais de formations et cotisations	103 600 €	+23,82%	+19,49%
Les subventions à l'école privée	180 000 €	+ 2.05%	+ 2.86%
Les subventions aux associations	25 500 €	-3,89%	+3,33%
Les subventions aux organismes publics (Communes, CCAS, CCSL...) *	52 000 €	+379,26%	+394,31%
Les redevances pour concessions, licences...	6 000 €	+137.31%	+64,38%
Les autres charges de gestion courante	6 900 €	+222,07%	+96,67 %

\*Subventions aux organismes publics : augmentation importante due au transfert de chapitre (011 vers 65) pour la convention avec la CCSL au titre du service commun urbanisme d'une part et la convention de mise à disposition de personnel au CCAS d'autre part, qui augmente la subvention versée au CCAS.

### *Les charges financières 2026 : 46 000 €*

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, **en diminution de 16,88%** par rapport à 2026, compte tenu du désendettement de la commune.

Un montant de 8 600 € a également été prévu en prévision du déblocage d'emprunts pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire et de rénovation de l'école Astrolabe.

### *Autres charges spécifiques 2026 : 7 000 €*

Il s'agit des atténuations de produits (dégrèvements de TFNB – JA, TH logements vacants) pour 7000 €.

### *Les dépenses d'ordre entre sections 2026 : 668 000 €*

Elles sont constituées du virement d'un excédent d'exploitation de fonctionnement de **570 000 €** à la section d'investissement (autofinancement) et de la dotation aux amortissements pour **98 000 €**.

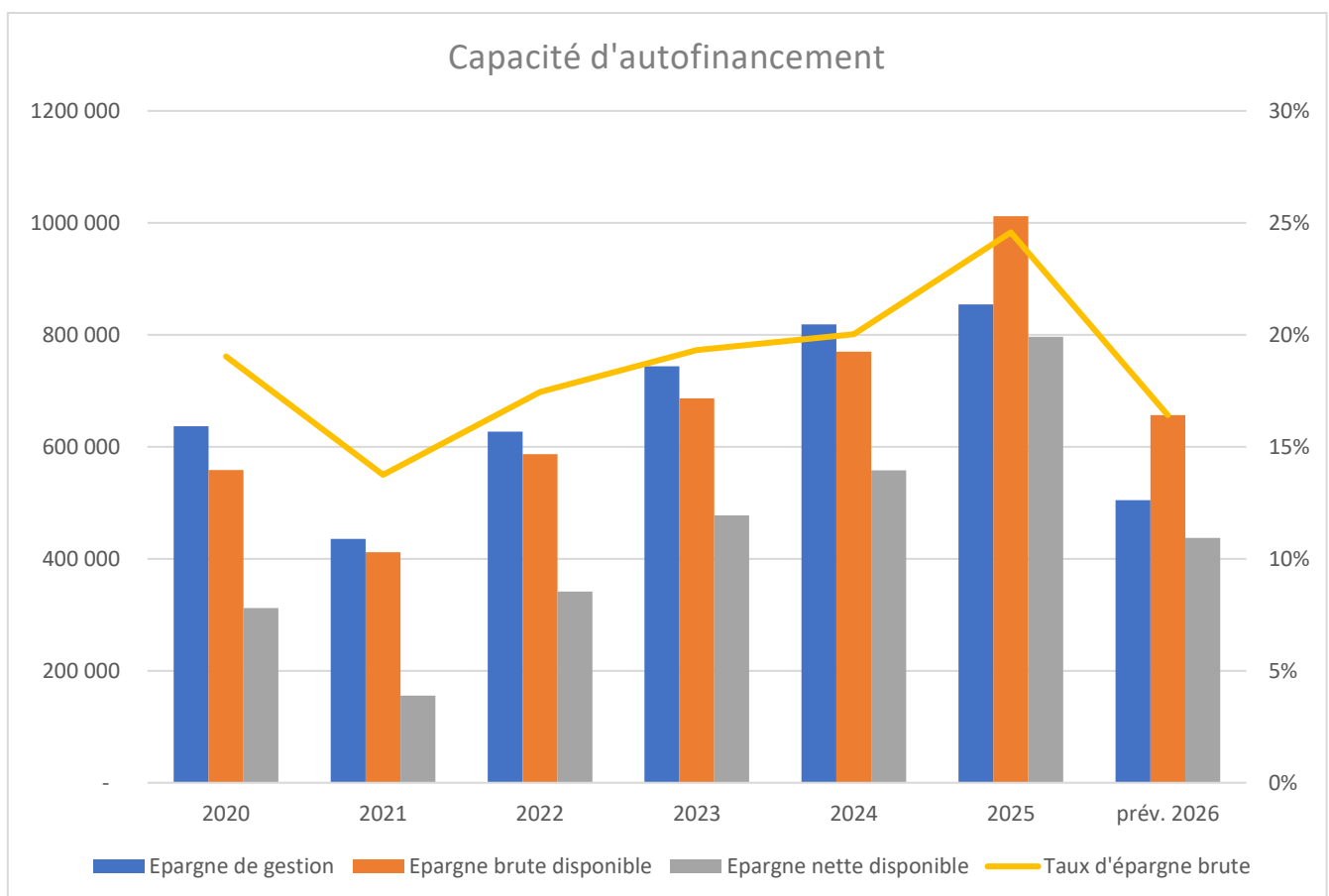
### III – AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

Le taux d'épargne de la commune reste tout à fait satisfaisant même s'il diminuera en 2026 en raison de la réalisation des travaux d'extension de l'accueil périscolaire et le commencement des travaux de l'école.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer ces investissements.



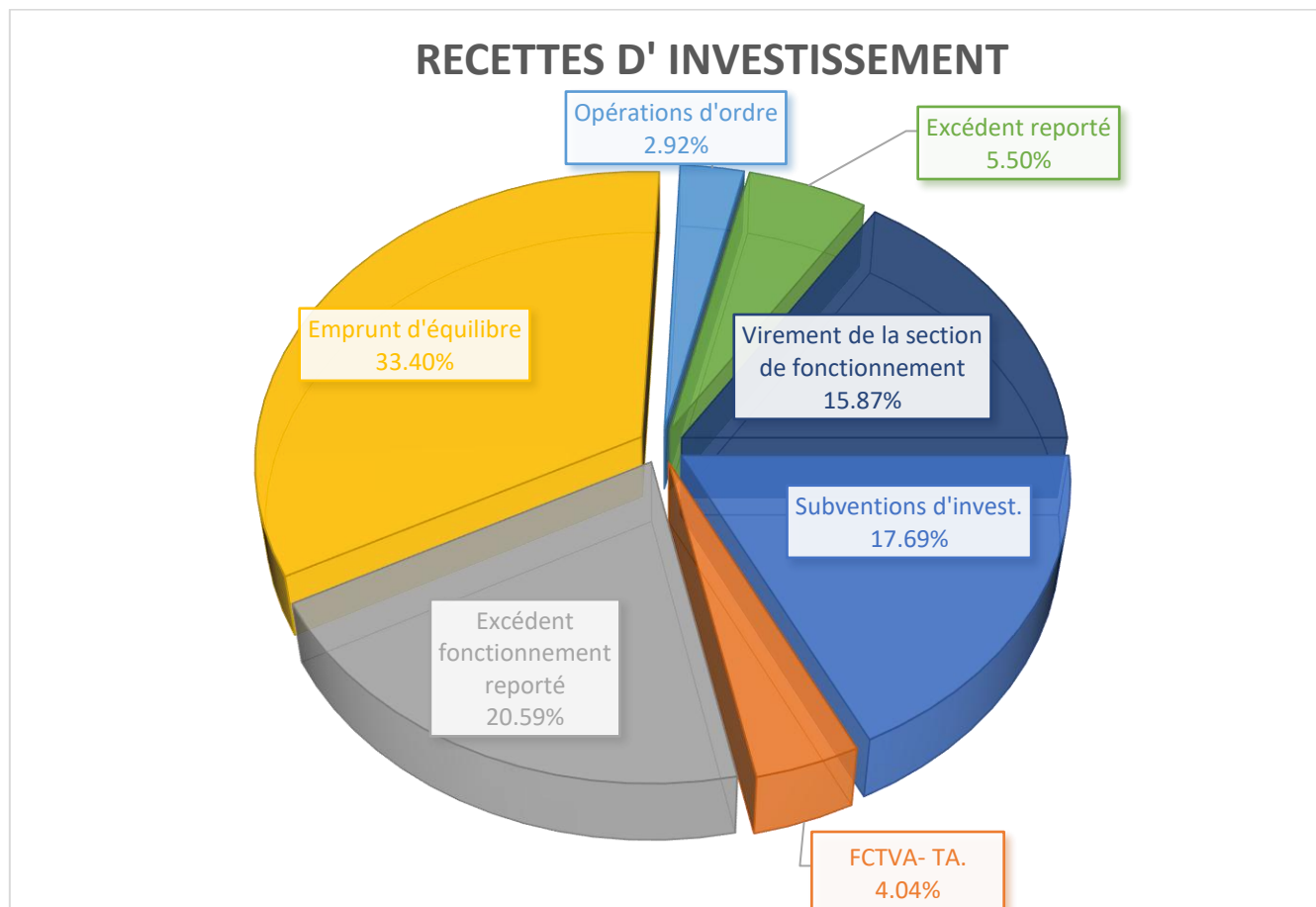
## IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Sens	Chapitre	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser 2025	Crédits 2026	TOTAL Budgété 2026
R	23 - Immobilisations en cours	0.00	7.82			
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00		1 200 000.00	<b>1 200 000.00</b>
	13 - Subventions d'investissement	669 464.00	31 111.92	635 629.00		<b>635 629.00</b>
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	960 711.98	978 068.40		884 610.12	<b>884 610.12</b>
	041 - Opérations patrimoniales	4 215.00	4 213.40		4 620.00	<b>4 620.00</b>
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 300.00	97 793.63		98 000.00	<b>98 000.00</b>
	024 - Produits des cessions d'immobilisations	960.00	0.00		2 110.00	<b>2 110.00</b>
	021 - Virement de la section de fonctionnement	750 000.00	0.00		570 000.00	<b>570 000.00</b>
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 184.02	68 184.02		197 630.88	<b>197 630.88</b>
	<b>Total R</b>		<b>2 547 835.00</b>	<b>1 179 379.19</b>	<b>635 629.00</b>	<b>2 956 971.00</b>
D	23 - Immobilisations en cours	-1 678 540.00	-364 578.17	- 41 185.12	-2 911 804.88	<b>-2 952 990.00</b>
	21 - Immobilisations corporelles	-511 830.00	-292 118.70	- 172 417.65	- 122 562.35	<b>- 294 980.00</b>
	204 - Subventions d'équipement versées	-41 990.00	-30 023.82	- 11 652.61	- 10 577.39	<b>-22 230.00</b>
	20 - Immobilisations incorporelles	-73 300.00	-50 040.17	- 19 945.25	- 56 474.75	<b>- 76 420.00</b>
	16 - Emprunts et dettes assimilées	-215 500.00	-215 472.51		- 230 000.00	<b>- 230 000.00</b>
	041 - Opérations patrimoniales	-4 215.00	-4 213.40		- 4 620.00	<b>- 4 620.00</b>
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-22 460.00	-25 301.54		- 11 360.00	<b>- 11 360.00</b>
<b>Total D</b>		<b>-2 547 835.00</b>	<b>-981 748.31</b>	<b>- 245 200.63</b>	<b>- 3 347 399.37</b>	<b>- 3 592 600.00</b>
<b>Total général</b>		<b>0.00</b>	<b>197 630.88</b>	<b>390 428.37</b>	<b>- 390 428.37</b>	

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **3 592 600 €** et se répartissent ainsi :



**Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA), la taxe d'aménagement et les réserves :  
884 610,12 €**

Pour le FCTVA, ces recettes sont directement liées aux dépenses d'investissement réalisées en 2025. Le montant encaissé en 2026 sera d'environ 115 000 €, il diminue en raison notamment des travaux de l'accueil périscolaire qui ont commencé en fin d'année (octobre 2025) et à ceux de l'école Astrolabe en phase étude sur 2025.

La taxe d'aménagement perçue sur les constructions et extensions d'habitation (hors lotissement avec PUP) devrait s'élever à environ 30 000 € en 2026.

Enfin, l'affectation du résultat 2025, d'un montant de 739 613,33 €, a été constatée en excédent capitalisé (200 000 € de l'excédent de fonctionnement 2025 ont été conservés en section de fonctionnement).

## **Subventions d'équipement 2026 : 635 629 €**

Pour l'exercice 2026, ces subventions à percevoir englobent :

### **- Les restes à réaliser de l'année 2025 : 635 629 €**

- Subvention de la CAF au titre de l'aide à l'investissement pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire	270 000 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire	263 114 €
- Solde Subvention DETR pour l'extension du centre technique municipal et locaux associatifs (Etat)	70 000 €
- Solde Subvention DSIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques + cuve récupération eaux pluviales (Etat)	26 250 €
- Solde Fonds de concours itinéraires cyclables (RD7)	5 000 €
- Subvention de la DRAC au titre de l'étude préalable à la restauration du tableau de « La Cène »	1 265 €

### **- De nouvelles subventions notifiées pour l'année 2026 : 0 €**

## **Emprunt 2026 : 1 200 000 €**

Un emprunt d'équilibre d'un montant de 1 200 000 € est inscrit au budget pour le financement des travaux à l'accueil périscolaire et à l'école.

## **Recettes d'ordre 2026 : 872 360,88 €**

Les recettes d'ordre, en provenance de la section de fonctionnement, sont constituées, comme on l'a vu précédemment, par le virement de la section de fonctionnement pour 570 000 €, la dotation aux amortissements pour 98 000 € et l'intégration de frais d'études pour 4 620 €.

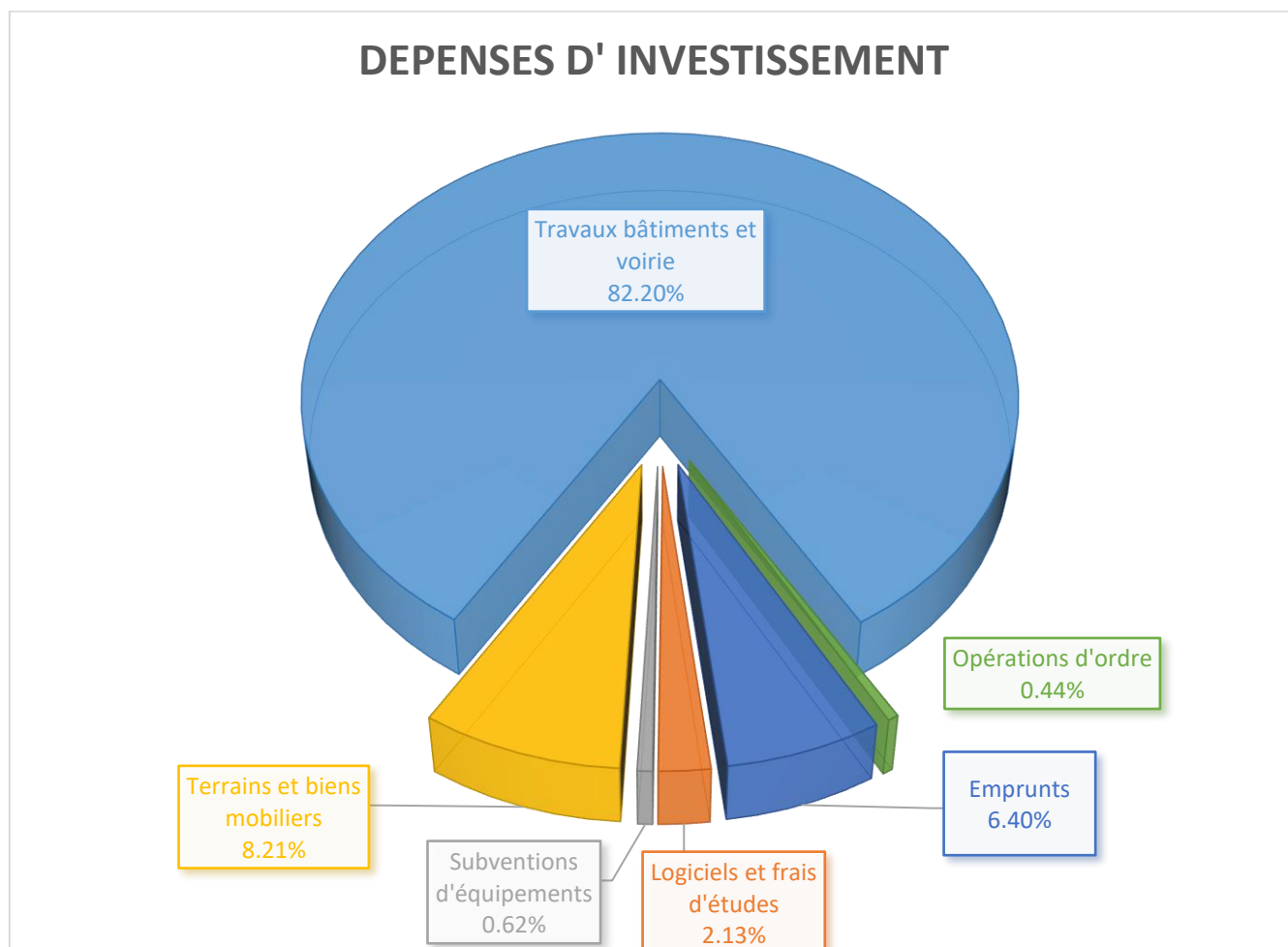
S'y ajoutent des produits de cession pour 2 110 €.

Le résultat d'investissement reporté 2025 est excédentaire pour un montant de 197 630,88 €.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **3 592 600 €** et comprennent :

- les restes à réaliser 2025 (opérations non terminées et opérations pluriannuelles),
- et de nouveaux projets d'investissements.



**Les dépenses réelles d'investissements (hors remboursement de la dette) : 3 346 620 €**

Pour l'exercice 2026, elles englobent :

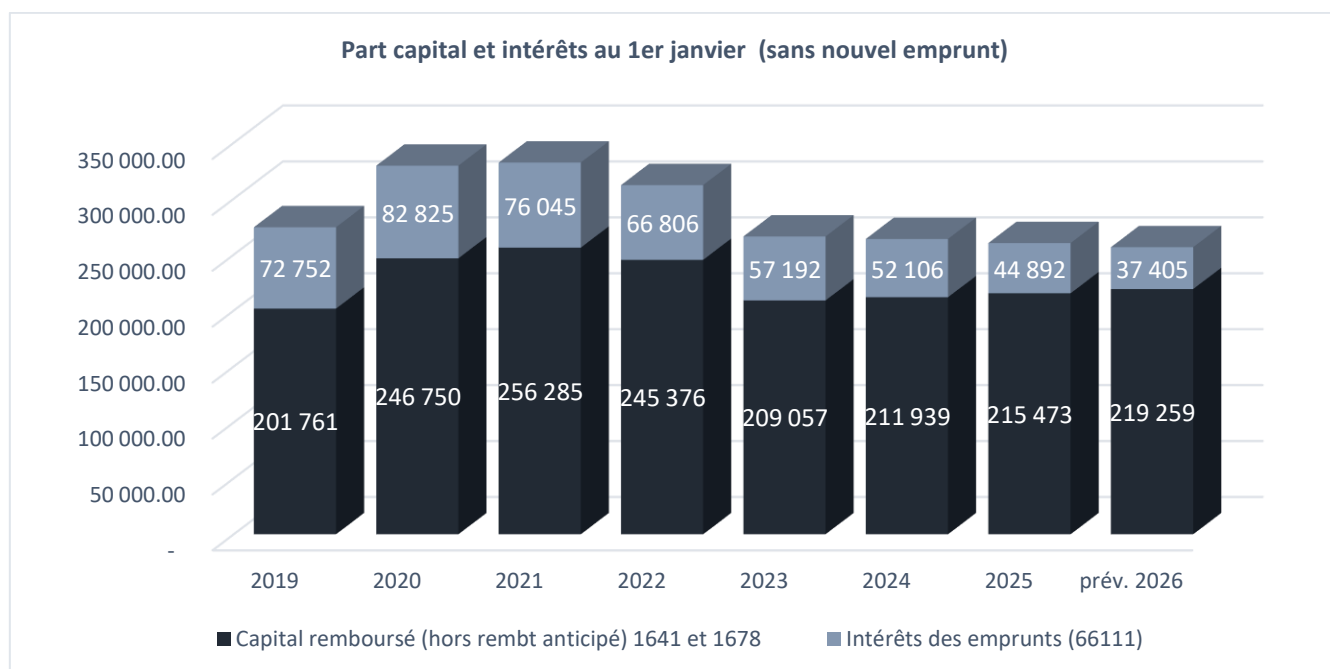
- **Les restes à réaliser de l'année 2025 : 245 200,63 €**

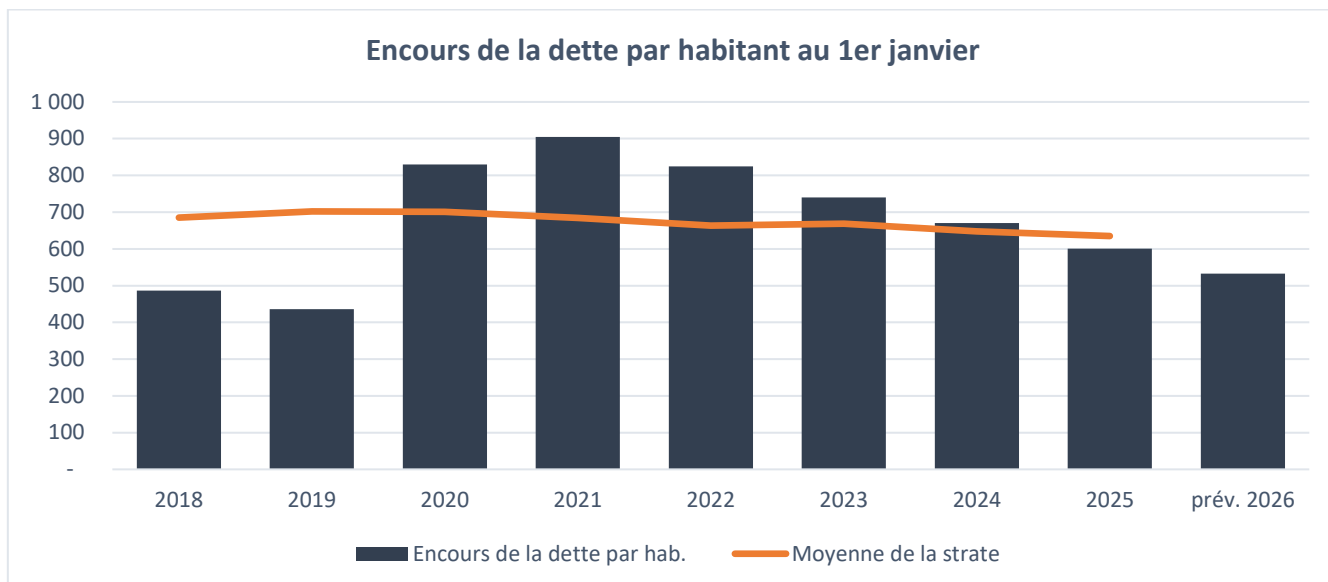
- Solde frais d'étude	9 108,00 €
- Solde convention avec la chambre d'agriculture (parcelles délaissées)	10 837,25 €
- Solde des travaux TE44 (rénovation réseau éclairage public)	11 652,61 €
- Acquisitions de parcelles (Fosses Blondin, La Charaie)	128 650,00 €
- Travaux cimetière Sainte Anne	5 483,00 €
- Travaux d'aménagement du Centre technique Municipal existant	38 149,12 €
- Travaux d'étude avant restauration du tableau « La Cène »	3 036,00 €
- Travaux divers sur les bâtiments publics	6 745,25 €
- Travaux de vidéoprotection à l'église	11 686,61 €
- Matériels divers (broyeur, informatique... )	19 852,79 €

-	<b>De nouvelles immobilisations incorporelles : 56 474,75 €</b>	
-	Frais d'études	29 994,75 €
-	Logiciels	26 480,00 €
-	<b>De nouvelles subventions d'équipements : 10 577,39 €</b>	
-	Reversement de la taxe d'aménagement perçue dans les zones économiques	3 500,00 €
-	Rénovation de l'éclairage public (RD149 du Centre Héloïse à la place de l'église)	7 077,39 €
-	<b>De nouvelles immobilisations corporelles : 122 562,35 €</b>	
-	Acquisition de terrains (réserves foncières)	7 661,35 €
-	Cimetières (ossuaires et agrandissement carrés tombes)	13 000,00 €
-	Aménagement de terrains (aire de jeux rue P Mérimée et autres)	17 240,00 €
-	Installations de constructions	31 101,00 €
-	Installations de voirie et extension de réseaux d'eaux pluviales	24 360,00 €
-	Mobilier (accueil périscolaire, école, multi accueil)	17 850,00 €
-	Matériels divers (Équipements ST, extincteurs...)	11 350,00 €
-	<b>De nouveaux travaux d'aménagement : 2 911 804,88 €</b>	
-	Travaux d'extension de l'accueil périscolaire (AP/CP)	1 387 000,00 €
-	Démarrage des travaux de réhabilitation de l'école Astrolabe (AP/CP)	1 400 000,00 €
-	Travaux d'aménagements divers	124 804,88 €

**Le remboursement de la dette en capital 2026 : 230 000 €**

Le remboursement de la dette en capital élève à 219 260 € auquel s'ajouteront les premiers remboursements d'emprunts liés aux travaux de l'accueil périscolaire et de l'école Astrolabe.





**Dépenses d'ordre 2026 : 11 360 €**

Elles concernent les travaux en régie estimés à **6 000 €** et l'amortissement des subventions d'équipements (5 360 €).

## V - LE BUDGET CONSOLIDÉ

La section de fonctionnement et d'investissement du budget 2026 du CCAS s'équilibre à **14 000 €**.

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	4 012 200	4 012 200	3 592 600	3 592 600	<b>7 604 800</b>	<b>7 604 800</b>
CCAS	14 000	14 000	0	0	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 026 200</b>	<b>4 026 200</b>	<b>3 592 600</b>	<b>3 592 600</b>	<b>7 618 800</b>	<b>7 618 800</b>